

Pourquoi je démissionne de la présidence de l'ADMN?

Je suis aujourd'hui contraint de démissionner de ma fonction de Président de l'ADMN. J'y suis contraint car je n'ai pas d'autre choix pour le bien de l'association et de ses adhérents. Même si j'ai été réélu à l'unanimité le 15 mars dernier, le Maire œuvre pour m'écarter des dossiers et me discréditer auprès de nos interlocuteurs. Si cela n'avait d'incidence que pour moi, j'aurais conduit le mandat que vous m'avez confié à son terme mais aujourd'hui cela à un impact négatif sur notre association, donc sur nos membres et aussi sur l'avenir de notre quartier qui est en pleine transformation.

Concrètement, quels sont les éléments matériels qui m'empêchent de rester président:

- **M. le Maire fait pression sur les fonctionnaires pour qu'ils ne me répondent jamais et ne me fournissent aucune information,**
- **M. le Maire interdit aux responsables associatifs de coopérer avec moi sous peine de subir le même sort que le mien,**
- **M. le Maire m'a fait subir plusieurs épreuves dont je vous épargne le détail.**

Quelle peut être la cause d'un tel acharnement?

les propositions de l'ADMN sont la véritable cause de cette impasse. Pour mémoire , voici nos principales propositions:

- la création d'un grand parc avec jeux d'enfants et ados en haut de la rue Gustave Lançon (près du futur pôle santé)
- des voies indépendantes réservées aux cycles et piétons pour nous relier au centre ville via la Dévalade et une passerelle piéton / cycle qui enjamberait le Bd Guigues
- des voies de circulation apaisées (Draille Pugère, montée de la Peyrière, rue G. Lançon, chemin des Moulières) réservées à la circulation automobile interne et aménagées en priorité pour piétons et cycles
- faire de la future école des Moulières une **école modèle pour les mobilités douces**

Ces propositions sont-elles extravagantes et déraisonnables?

Relisez comment M. le Maire voyait notre quartier il n'y a pas si longtemps. (Pertuis Autrement ci-joint). A l'ADMN, nous n'avons jamais voulu aller aussi loin dans nos demandes.

Vous le savez, notre association a toujours retransmis fidèlement toutes les informations de la Mairie concernant les travaux, les alertes de sécurité, la santé, etc. Cela a été particulièrement vrai pendant toute la crise covid où nous nous sommes engagés dans des actions de solidarité soit pilotées par la mairie soit à notre initiative.

Notre site <https://admn.fr/>, source inégalée d'infos et de services pour le quartier, a une fréquentation importante chaque jour, preuve qu'il répond à une demande forte.

Le communiqué que vient de publier le Conseil d'Administration de l'ADMN est bien clair: l'ADMN continue son action. Je vous encourage à renouveler votre confiance ou à rejoindre l'ADMN pour la renforcer encore.

Si l'ADMN et son président ont fait l'objet d'un tel acharnement, c'est bien parce qu'ils visent juste et qu'ils sont efficaces.

Croyez le bien, je suis navré que ma démission donne satisfaction à ceux qui ne respectent pas les valeurs républicaines : libertés d'opinion, d'expression et d'association. Mais je suis confiant pour l'avenir car, même si c'est compliqué, la relève va se faire.

Je tiens à remercier particulièrement les membres du bureau, du Conseil d'Administration et les adhérents de l'ADMN qui m'ont toujours soutenu.

Merci à tous pour votre attention.

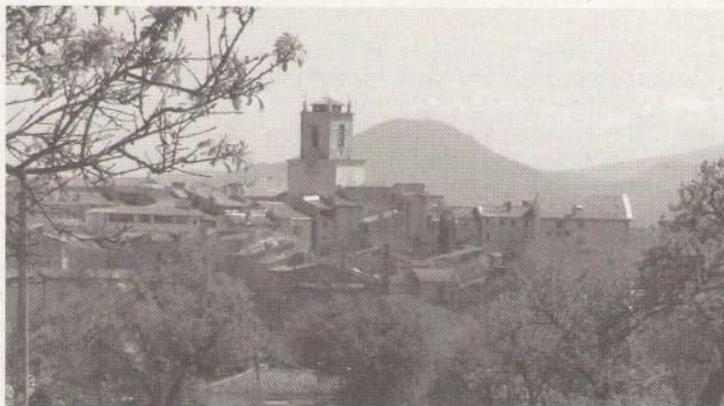
PERTUIS AUTREMENT

N°9
Mars-Avril-Mai 2005
La Treille Muscate
Bd Jules Ferry
84120 PERTUIS
04 90 09 54 29
pertuis.autrement@wanadoo.fr
Permanences :
Tous les jours de 9h à 12h et de
13h à 16h45, sauf le lundi matin,
jeudi/samedi après midi

PRÉPARER DEMAIN EN S'OCCUPANT D'AUJOURD'HUI

Souhaitez-vous vivre
dans un Pertuis
de 30 000 habitants
dans 8 ou 10 ans ?

par Roger PELLENC
Conseiller Municipal
Chef de file de l'Opposition



Quelle guêpe vient de piquer le Maire ? Contre toute attente et dans une direction opposée à l'esprit du PLU (*Plan Local d'Urbanisme appelé précédemment POS - Plan d'Occupation des Sols*), dans des conditions incroyables, le Maire vient de faire voter au conseil municipal du 28 février et, avec l'abstention d'une partie de ses troupes, le 24 mars, la **création de deux ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)** pour une superficie totale de 47 hectares.

De quoi s'agit-il ?

Lancer rapidement deux grandes opérations immobilières pour construire près de 2 000 habitations dont au moins 20% de logements sociaux, soit environ **8 000 habitants**, sans

compter les constructions déjà prévues au PLU, qui représentent chaque année environ 55 logements soit, sur 8 à 10 ans, **2 000 personnes supplémentaires**. Pertuis devrait donc mathématiquement passer de 20 000 à **30 000 habitants** en 2013-2015.

Où ?

Au **Jas de Beaumont** au-dessus d'hyper U pour la ZAC de 42 hectares et **rue Léon Arnoux**, après le stade Bonnaud, pour celle de 5 hectares, zone initialement prévue pour une école et des installations sportives. (*Voir plans pages 3 et 4*).

Dans quelles conditions ?

A la demande du maire de Pertuis, la Communauté du pays d'Aix a déjà engagé la procédure pour faire passer d'intérêt communautaire la future ZAC du Jas de Beaumont de 42 hectares. **Cette opération échappera donc à la commune pour ne dépendre que de la seule CPA.** L'aménageur serait la SEMEPA (*société d'économie mixte du pays d'Aix*). L'opération immobilière de la rue Léon Arnoux serait concédée à un aménageur extérieur à la commune qui pourrait être encore une fois la SEMEPA.

Quelle est l'orientation du PLU ?

Notre PLU date seulement de 2 ans. Il a été adopté après des travaux coûteux et plusieurs années d'études dont une enquête publique auprès des Pertuisiens. Il définit la politique de construction sur la commune pour au moins une décennie.

A l'époque et lors du vote du PLU, le Maire avait défendu une position diamétralement opposée à celle d'aujourd'hui : **limiter les constructions, faire une pause nécessaire pour digérer la croissance de la ville, ne pas céder aux**

pressions des propriétaires, la seule ouverture consistant à boucher les dents creuses (*espaces constructibles isolés oubliés dans le passé*). Bon sens et responsabilité nous avaient conduit à voter le PLU.

Mal nous en a pris car nous devons en découvrir petit à petit la face cachée : notamment, l'incroyable emplacement de la future aire d'accueil des gens du voyage, proche de la zone d'activité, route d'Aix, et maintenant, le maire qui, après avoir prêché la limitation des constructions, engage des opérations immobilières sur les zones 3NA.

Bien au-delà du PLH !

(voir explications dans notre numéro précédent). Pourquoi le maire veut-il dépasser les objectifs du Plan Local de l'Habitat de la CPA, qui sont de 335 logements, par an, pour les 9 communes du Val de Durance ?

Les risques

De telles opérations immobilières ne sont pas sans comporter de graves problèmes comme le démontre l'étude publiée ces jours-ci par l'Institut Français de l'Environnement (*voir pages suivantes*). Cette enquête établit que les villes mangent les campagnes avec une progression de 4,8 % en 10 ans et qu'il est temps d'économiser le foncier. Cela doit nous interroger sur l'opportunité d'agrandir notre espace constructible à Pertuis, de 47 hectares.

Les arguments du Maire

Ils sont très maigres et n'expliquent pas ce revirement à 180 degrés :

• **Eviter la pression foncière et la spéculation ! Ma réponse :** Ces 2 zones classées en « 3NA » existaient bien avant le vote du PLU. Dans l'esprit de tous il s'agissait de réserves foncières pour les futures générations. Et bien non ! Nous découvrons aujourd'hui que l'opération Jas de Beaumont était préalablement prévue et que des grandes sociétés immobilières nationales et internationales étaient sur les rangs et « se lèchent les babines ». Elles ont déjà pris position et probablement acheté des terrains. Il faut savoir que même en faisant appel à l'EPFR (*Etablissement Public Foncier Régional*) ou aux Domaines, dans le cas de procédures d'expropriation, cela ne changera rien aux prix des terrains qui resteront ceux du marché. La pression foncière qui sévit sur tout le sud de la France et plus particulièrement sur la zone d'Aix ne sera pas résorbée par la ZAC de Pertuis. C'est un argument de diversion habile mais faux.

(suite page suivante)

Voir en pages centrales notre **DOSSIER SPECIAL URBANISME** (suite)

Souhaitez-vous vivre dans un Pertuis de 30 000 habitants dans 8 ou 10 ans ?

(suite de la page 1)

• **La construction à Cadarache d'ITER !** **Ma réponse** : Espérons qu'ITER s'implante à Cadarache. Pour autant, Pertuis ne devrait recevoir, dans le meilleur des cas, qu'une centaine de familles et pas 1 500 ou 2 000.

• **L'obtention du label de « quartier durable »** pour la future ZAC du Jas de Beaumont ! **Ma réponse** : C'est un effet d'annonce pour faire briller l'opération : le respect des objectifs de développement durable est déjà prévu dans le code de l'urbanisme.

• **Reloger les expropriés de l'Eze.** Pour la zone de 5 hectares, au conseil du 24 mars le Maire a seulement évoqué la nécessité de relogement pour les 36 familles expropriées dans le cadre de la loi Barnier pour cause d'inondabilité de l'Eze. **Ma réponse** : Oui, très bien ! Mais pourquoi alors débloquer une zone de 150 à 200 logements qui ne profitera pas forcément aux Pertuisiens demandeurs ? Pourquoi refuser en outre la construction de la route, reliant cette zone au croisement du chemin St-Roch et de la rue Albert Desolme, et prévue au PLU, pour désengorger la rue Léon Arnoux et la rue du stade ? Qu'en sera-t-il d'autre part des réserves foncières prévues initialement sur cette zone pour les équipements collectifs publics, école, équipements sportifs... ?

Les non-dits

Lors des conseils du 28 février et du 24 mars ont été examinées les opérations immobilières du Jas de Beaumont et de la rue Léon Arnoux, le maire n'a même pas évoqué les 300 demandes de logements sociaux ni les difficultés de logement des jeunes couples pertuisiens et des salariés des entreprises locales. Pourquoi ?

Pourquoi ?

A la lecture de ces quelques lignes que j'ai voulues objectives, vous devez vous poser la même question que moi. **Pourquoi le Maire veut-il subitement une ville de 30 000 habitants ?**

Difficile de trouver une réponse avec les arguments qu'il avance. Il y a certainement une raison. Doit-on la chercher du côté d'Aix en Provence ?

Le manque de concertation

Le Maire nous parle de concertation et, à plusieurs reprises, il nous a même affirmé que le moment venu nous serions associés aux réflexions sur l'habitat. Là comme sur beaucoup de sujets, c'est l'Arlésienne.

Nous savons qu'une modification du PLU est en cours. Il est à parier que nous serons informés de son contenu, l'avant-veille de l'enquête publique. Si les élus ne sont pas consultés comment imaginer que les Pertuisiens pourraient l'être ?

Un référendum est nécessaire

Les dossiers d'urbanisme sont très compliqués et ce n'est, malheureusement, pas toujours l'intérêt général qui prévaut. Je me suis donc rapproché de spécialistes afin d'avoir une très bonne expertise dans ce domaine et pouvoir apporter utilement mon soutien à mes concitoyens.

En définitive, est-il raisonnable de se lancer dans des opérations de cette envergure, pilotées par la communauté du pays d'Aix, alors que les infrastructures de notre ville ne sont même pas adaptées aux 20 000 habitants d'aujourd'hui ? Qui peut, sans être présomptueux, prétendre avec certitude que les Pertuisiens souhaitent être 30 000 ?

La gravité et les conséquences d'une telle décision **imposent la consultation de nos concitoyens par un référendum.** Espérons que le Maire en comprendra la nécessité et surtout l'importance pour l'avenir de Pertuis et des Pertuisiens.

Roger PELLENC

Les raisons de nos inquiétudes :



Comme toujours la méthode de la petite semaine

Pour repenser l'avenir de Pertuis

nous proposons d'abord :

Régler d'urgence la problématique de la circulation.

1. Et en premier lieu, la question de la route sur l'Eze.

Il semble qu'à l'heure actuelle la population n'approuve pas ce projet. Mais cela doit être vérifié. Quelle est l'opinion réelle des Pertuisiens à ce sujet ?

2. Prévoir les contournements Est et Ouest de Pertuis en engageant dès à présent les études conduisant à une modification du PLU, avec enquête publique, pour faire les réserves foncières nécessaires afin de ne pas se trouver, comme aujourd'hui, devant l'impossibilité de réaliser ces déviations. Et, au-delà du tracé, définir leurs fonctions : à la fois dessertes des quartiers et voies de contournement pour desservir les villages environnants.

3. Elaborer un plan général de circulation dans la ville et déterminer les « points durs » afin de trouver les solutions adaptées.

Traiter les problèmes du stationnement

Définir les besoins en matière de parking et imaginer toutes les solutions possibles afin de définir un plan d'action.

Dresser le bilan des besoins en matière de réseaux :

égouts, pluvial, éclairage, voirie, et mettre en œuvre un plan de réalisation de travaux.

Dresser le bilan des besoins en matière d'infrastructures :

scolaires, éducatives, sociales, culturelles, sportives et mettre en œuvre un plan de réalisation de travaux.

Entreprendre une réflexion sur le foncier à Pertuis.

Le risque le plus important se résume en une question : Notre ville ne sera-t-elle pas déshumanisée par la brutale augmentation d'un tiers de sa population ? On entend déjà trop dire qu'à Pertuis on ne connaît plus grand monde. **Allons-nous devenir une de ces banlieues où tout le monde s'ignore ?** L'exemple de Vitrolles est très inquiétant où la population est passée de 20 000 à 35 000 habitants en quelques années.

En fonction de tout ce qui précède, **déterminer le rythme de croissance de la ville pour préserver la qualité de vie des Pertuisiens.**

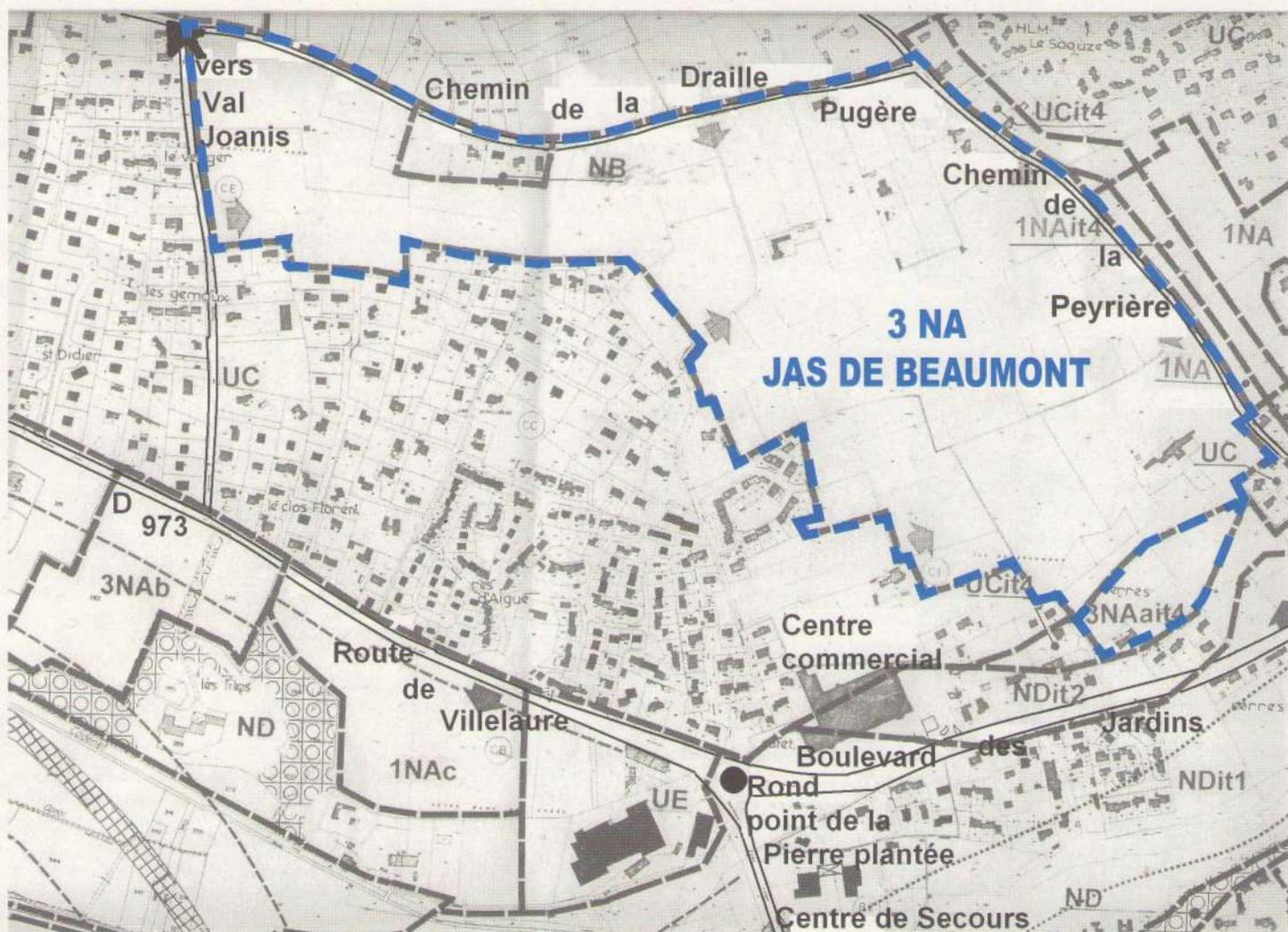
Et naturellement **prendre l'avis de la population** par un référendum puis associer nos concitoyens à la réflexion et à l'élaboration des projets

Regardez bien ces paysages ...



Projet de Zac du Jas de Beaumont

- **42 hectares.**
- **construction d'environ 2000 logements** en accession à la propriété, logements intermédiaires, logements sociaux (20 %), soit environ 8 000 nouveaux habitants.
- **débouchés sud** : boulevard des Jardins, rond point de la Pierre plantée, route de Villelaure (D 973) ; **est** : chemin des Moulières ; **ouest** : chemin de la Peyrière ; **nord** : chemin de la Draille Pugère.
- **vocation communautaire** : c'est la Communauté du Pays d'Aix qui détiendra la maîtrise du projet, la gestion de la future ZAC et **prendra toutes les décisions.**
- **risques naturels aggravés** : une des conséquences de ce bétonnage est **le problème de l'écoulement des eaux.** Avez-vous imaginé que lorsque les 42 ha du Jas de Beaumont seront bâtis, ce seront 30 000 mètres cubes d'eau qui ne pourront plus être absorbés par la terre et se déverseront sur les quartiers en contrebas, en 2 ou 3 heures de violent orage ? Souvenons-nous que les habitations de ces quartiers ont déjà été inondées dans le passé !



... le maire y a décidé des opérations immobilières de 2000 logements !



Projet de Zac Rue Léon Arnoux

- 5 hectares de vignes.
- terrains initialement prévus pour construire une école et des équipements sportifs.
- 150 logements annoncés.
- **un seul débouché : rue Léon Arnoux.** Le maire refuse d'aménager la route prévue au PLU (en tracé bleu sur le plan) qui permettrait la liaison avec l'embranchement du chemin St-Roch et de la rue Albert Desolme et désengorgerait la rue Léon Arnoux et les boulevards. La réalisation de cette voie est absolument nécessaire. C'est, de plus, l'occasion ou jamais de prévoir un possible raccordement à la future déviation sud-est.
- **le prétexte** : reloger les 36 familles expropriées de l'Eze. Alors pourquoi 150 logements ?

Le Plan Local d'Urbanisme avec tous les documents qui s'y rattachent ainsi qu'un bon nombre d'ouvrages sur le sujet sont à votre disposition, à la permanence de Pertuis Autrement.

N'hésitez pas à venir les consulter.



Pertuis perd la maîtrise des décisions dans des domaines de plus en plus nombreux

Il est indéniable que Pertuis a besoin de la Communauté du Pays d'Aix pour financer un certain nombre d'équipements. Mais transférer des compétences municipales n'a pas que des avantages. Exemples :

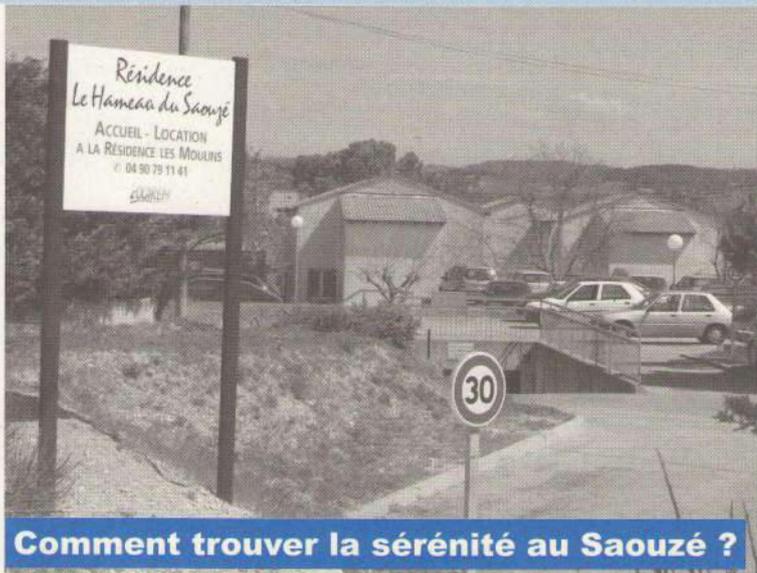
• **La piscine** est devenue communautaire. **Résultat** : les utilisateurs se plaignent de la température de l'eau

et des vestiaires ; l'aquagym n'a plus qu'un créneau hebdomadaire au lieu de 2 auparavant et cela dans une moitié de bassin ; nous découvrons le nouveau tarif dans le journal de la CPA ; etc ... Pertuis n'a plus son mot à dire.

• **La réhabilitation du centre-ville** est une compétence transférée à la CPA via une société d'économie mixte,

la SEMEPA. **Résultat** : les Pertuisiens, et même leurs élus, ne sont plus informés des opérations entreprises et nous apprenons par hasard que des immeubles de la place Mirabeau ont été préemptés par cette société et que **des commerces** comme la mercerie et SINGER **vont disparaître !**

Des nouvelles de mon quartier



Comment trouver la sérénité au Saouzé ?

Le maire s'est fait largement l'écho de la signature d'une Charte « Résidence paisible » coproduite par l'organisme gestionnaire, LOGIREM, et les locataires du hameau « Le Saouzé » au travers d'une association locale.

Le pari est loin d'être gagné !

En dépit de 2 augmentations successives (l'une de 3,5%, en juillet 2003 par Vaucluse Logement, avant la vente, et l'autre de 3,5%, en octobre 2003 par Logirem, l'acheteur) les maisons se délabrent et aucun travaux n'est entrepris malgré les promesses, si ce n'est le remplacement des portes d'entrée. Les parties communes se dégradent et la tranquillité des habitants est troublée par des bandes d'individus qui, surtout pendant les vacances scolaires, crèvent les pneus des voitures, dérèglent le système de fermeture des portes de garages, etc...

Les locataires du Saouzé constatent, chaque jour, la mauvaise qualité des habitations. Ils ont, pour la plupart, imaginé qu'en accédant à la propriété, ils pourraient petit à petit réhabiliter leurs logements. Malheureusement ils ne sont entendus par personne. Ni Vaucluse Logement, ni Logirem, ni la commune qui s'est portée caution des organismes HLM.

Pourtant, la qualité de vie de ce quartier ne passerait-elle pas par l'accès à la propriété ?

Les Monts du Luberon



Podium de la 8ème édition de l'épreuve cycliste professionnelle, **Les Monts du Luberon « Trophée Luc Leblanc »** : le Président de l'Union Cycliste Sud Luberon, **Bernard MORENAS**, est entouré de **Francis PIGNOLY**, Maire de Villelaure et de **Roger PELLENC** qui a mis à disposition de l'équipe UCSL Lotus MBK, les locaux techniques.

Une antenne de 38 m au St Sépulcre

Les riverains sont furieux d'avoir découvert le début des travaux d'installation d'une antenne relais de 38 mètres de hauteur, près des tennis.

Il s'agirait de mettre en place un réseau fédérateur pour l'ensemble des services de secours, santé et sécurité (pompiers, samu, police et gendarmerie). Cette antenne pourrait rayonner sur une zone d'environ 25 km.

Cela est d'autant plus étonnant que cette antenne se trouve dans le périmètre de la **zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)** qui considère la Chapelle de Saint-Sépulcre comme un « élément remarquable » du patrimoine. Sans parler des pins ancestraux qui ont été coupés pour réaliser la plate-forme ! A quoi servent donc ces zones de protection ?

Mettre le haut du cours de la République en sens unique : une décision unilatérale

Les Pertuisiens, comme leurs élus, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, ont découvert un beau matin un nouveau sens de circulation en centre-ville. Comment a été prise la décision ???

Les membres de la commission concernée, « Transports, circulation, sécurité », n'ont même pas été consultés. Cette commission ne s'est d'ailleurs réunie que 4 fois depuis 2001 !

Nous sommes loin du plan général de circulation qu'il nous semble nécessaire d'élaborer en concertation avec l'ensemble des partenaires...

Vous avez des idées

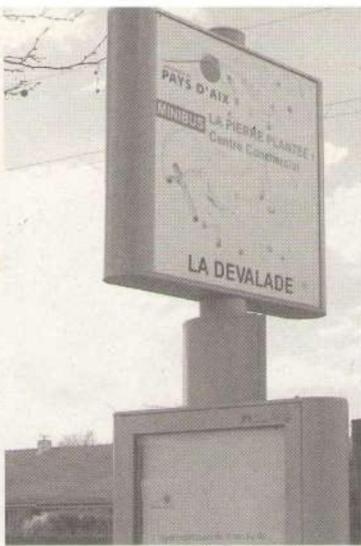
A la fin de l'hiver et surtout après une période de fort vent, de l'Est ou Mistral, des sacs plastique ainsi que d'autres débris se trouvent éparpillés à travers la campagne et jusque dans les arbres et les buissons. L'effet est désastreux pour une ville qui se veut touristique.

Ne serait-il pas possible, au printemps, avant l'arrivée des touristes, d'organiser le ramassage par des volontaires et par quartier de toutes ces saletés qui traînent (y compris les paquets de cigarettes vides, emballages de chez Mac Do, bouteilles et canettes jetées par les automobilistes), ceci en liaison bien sûr avec les services de nettoyage de la Ville ?

A la fin du ramassage, les volontaires pourraient être récompensés par un repas pris en commun. Chaque famille pourrait préparer un plat ou un dessert comme cela se fait dans de nombreuses associations.

Voisins, familles, enfants ayant participé pourraient ainsi renforcer leurs liens sociaux tout en sensibilisant tout le monde au problème de la propreté dans notre ville.

L.B. EDWARDS - Pertuis



Humeur (mauvaise)



40 000 € pour rien !

C'est la Communauté du Pays d'Aix qui a la compétence pour aménager et gérer les aires d'accueil des gens du voyage. Malgré cela, le maire avait inscrit au budget supplémentaire de la ville une somme de 40 000 € pour réaliser une aire provisoire, sans consulter préalablement le Conseil municipal.

Cette aire fut ouverte début janvier 2005 quartier Malespine et... fermée le 4 avril dernier par arrêté municipal ! En effet, le tribunal administratif de Marseille, saisi en référé par les riverains et les gens du voyage, avait suspendu l'exécution de l'arrêté municipal invoquant « un excès de pouvoir de cet acte administratif ». Bel exemple d'utilisation des deniers des Pertuisiens...



Qui ne s'étais pas réjoui de ce projet de ligne de mini-bus sur Pertuis ?

Où en est-on ? N'aurait-il pas fallu des élus pertuisiens plus actifs auprès des instances de la Communauté du Pays d'Aix pour faire avancer ce dossier qui se traîne depuis plus d'un an ?



La Trésorerie a dû s'installer dans la zone industrielle, faute de locaux adaptés en centre ville. Comment font les personnes âgées ou sans véhicule pour s'y rendre ?

Une initiative malheureuse qui va encore plus affaiblir la vie du centre.



Le Centre Médico-psychologique, place Mirabeau, est fermé depuis le 23 novembre 2004 pour cause d'insécurité des locaux.

En réponse à notre intervention sur ce sujet, lors du conseil municipal du 21 décembre dernier, le maire a soutenu ne pas avoir « attendu (notre) arrivée pour essayer d'aider le centre à trouver des locaux ou des terrains ».

Ce n'est pas du tout le point de vue d'Elisabeth Latil, administrateur au centre hospitalier Montperrin et représentante des usagers au titre de l'association de l'Union nationale des familles de malades mentaux qui s'exprimait dans les colonnes du quotidien La Provence, le 17 février.

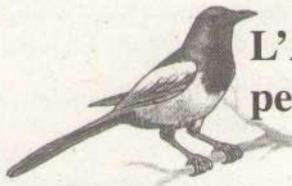
« Il est très désolant que les négociations entreprises de longue date auprès des élus locaux n'aient pas encore trouvé de solution satisfaisante » ... « Les patients, faute de moyens pour les transports vers Montperrin, en regard de leurs très faibles revenus sociaux, se trouvent dans une situation de rupture de prise en charge. Cet arrêt du suivi peut entraîner un retour du patient à son isolement dans la cité, première cause de situations suicidaires ou d'errance dans les rues. » Veuillez excuser notre insistance, Monsieur le Maire, il y a urgence...



Place de la Diane : Accessible à tous ?

Suite à nos questions, le maire se plaît à répéter qu'il sera tenu compte de l'avis des représentants des personnes handicapées lors des prochains travaux. Ceux concernant l'aménagement de la place de la Diane, dont nous avons appris le détail par la presse, ont pourtant commencé sans que les intéressés aient été consultés.

Faudra-t-il « recasser », une fois les travaux terminés, afin d'aménager l'accessibilité pour tous ?



L'Agasse pertuisienne

La valse des élus...

Les Elus d'Opposition ont constaté une fois de plus, que le mode de gestion « féodal » instauré par le Maire, depuis le début de son mandat semble fortement déstabiliser « son équipe ».

En effet, lors du Conseil Municipal du 28 février 2005, ils ont ainsi appris :

- la démission d'un conseiller Municipal de la majorité (la 3ème depuis 3 ans).
- la mise en retrait de l'adjointe en charge de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme.

A cela s'ajoute la démission de la présidente du Comité culturel.

Pertuisiennes et Pertuisiens, il vous faut savoir que le comportement autoritaire du Maire s'applique aussi bien à sa majorité qu'à son Opposition. Apparemment il semble ignorer que République est synonyme à la fois de respect, d'écoute et de liberté d'expression !

Un tel désordre et une telle instabilité n'autorisent pas une réflexion sereine sur les options à prendre pour l'avenir de notre Cité, mais par contre permettent de comprendre le mode de gestion « à la petite semaine » des affaires de la Ville.

Alors, après ces démissions successives, qui sera le(a) prochain(e) à « valser » ?



Démarrage laborieux à la Maison de la Petite Enfance !

Où l'ouverture, prévue en septembre 2005 se fera à effectifs réduits. Il faudra attendre 2006 pour atteindre le régime de croisière. Bébés, attendez encore !

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION

PERTUIS AUTREMENT



Nom

Prénom

Age

demeurant à

84120 - PERTUIS

Tél.

E-mail :

souhaite adhérer à l'association
PERTUIS AUTREMENT
(Réunions mensuelles, lettre aux adhérents, services divers).

Fait à Pertuis, le 2005

Signature

A retourner avec le montant de la cotisation annuelle (15 euros) à l'ordre de-:

"PERTUIS AUTREMENT"
à PERTUIS AUTREMENT
La Treille Muscate, Bd Jules Ferry
84120 PERTUIS